

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DVD 71 Droits de stationnement des usagers des communes jouxtant Paris et habitant dans les voies riveraines de la Capitale.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511.1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-1 du 1^{er} février 2017 relative aux modalités du stationnement payant de surface ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver les nouvelles modalités du stationnement payant de surface relatives aux résidents des voies limitrophes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est éligible au stationnement résidentiel parisien toute personne physique justifiant d'une résidence principale dans une commune limitrophe et sur une voie située en limite de Paris dont la liste est fixée par voie d'arrêté, et propriétaire d'un véhicule de catégorie M1, N1 ou L à 3 ou 4 roues au titre de l'article R.311-1 du Code de la Route, immatriculé à ses nom et prénom(s), et à l'adresse de ce domicile.

Article 2 : Le régime de stationnement résidentiel qui leur est accordé permet aux personnes remplissant les conditions pour devenir bénéficiaire du régime, titulaires d'une « carte résident », de stationner au tarif et conditions du stationnement résidentiel, sur les emplacements payants des voies mixtes incluses dans la zone de stationnement résidentiel déterminée en fonction de l'adresse de la résidence principale.

Article 3 : Les règles instaurées en matière de stationnement des résidents des voies limitrophes dans la délibération DVD 2017-14-1 sont abrogées et remplacées par celle de la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO